

ITALIE-TUNISIE

Une vision partagée pour le développement du secteur du cuir

Avec l'inauguration d'un cycle de deux jours consacrés aux technologies italiennes de transformation du cuir, la Tunisie et l'Italie réaffirment leur volonté de renforcer leur coopération dans ce secteur stratégique.

Hier 23 octobre, à Tunis, s'est ouvert un événement de deux jours dédiés aux technologies italiennes de transformation du cuir, réunissant des représentants du secteur, tunisiens et italiens. Organisé par l'ICE-Agence Tunis et l'ambassade d'Italie en Tunisie, en collaboration avec les associations professionnelles Assomac et Unic, ce rendez-vous a pour ambition de renforcer les liens économiques entre les deux pays et de valoriser le savoir-faire italien en matière de machines et de techniques de transformation du cuir.

L'événement, intitulé « La technologie italienne : la clé de la créativité - le savoir-faire du cuir italien, au service des entreprises tunisiennes », s'est déroulé en présence de S.E. l'ambassadeur d'Italie en Tunisie, Alessandro Prunas, du DG de Cncoc, Riadh Ben Rjab, et du DG de Fncoc, Akrem Belhaj.



« Parmi les 190 plus grandes entreprises tunisiennes du secteur, 70 % produisent pour l'exportation, et près de 60 % bénéficient de capitaux étrangers, dont 22 % proviennent de l'Italie. »

Le cuir, un pont entre la Tunisie et l'Italie

Dans son discours inaugural, l'ambassadeur Prunas a souligné l'importance stratégique du secteur du cuir pour les économies italienne et tunisienne et insisté sur l'importance historique de ce secteur. Il a affirmé en faisant écho à la volonté de l'Italie de consolider sa place en tant que partenaire majeur du pays.

Relancer le secteur du cuir tunisien. En effet, plus de 85 % des exportations de ce secteur proviennent des entreprises offshores, dont beaucoup sont à capitaux italiens. Ben Rjab a précisé que l'Italie reste le principal partenaire de la Tunisie, absorbant chaque année plus de 57 % des exportations tunisiennes de cuir et de chaussures, tandis que 55 % des importations de cuir proviennent d'Italie.

Malgré les défis, le directeur du Cncoc se veut optimiste quant à l'avenir du secteur en Tunisie, qu'il considère comme un pôle stratégique pour la production et l'exportation. « Nous sommes convaincus que le secteur dispose de fortes perspectives de développement grâce aux échanges avec l'Italie, notamment en matière de technologie, de design et d'innovation. Le savoir-faire italien est une source d'inspiration pour nos entreprises, qui cherchent à adapter leurs procédés aux standards internationaux », a-t-il souligné.

Il a également rappelé le rôle de la main-d'œuvre tunisienne dans ce secteur. « De grandes marques internationales telles que Louis Vuitton, Prada ou Adidas ont choisi de s'installer en Tunisie pour bénéficier de la qualité de notre production », a affirmé Ben Rjab. Pour lui, cet événement constitue une opportunité unique pour les industriels tunisiens de s'informer sur les dernières avancées technologiques et de nouer des partenariats fructueux avec leurs homologues italiens.

EXPRESS

CEPEX - EXPORTATION DE L'HUILE D'OLIVE TUNISIENNE SUR LE MARCHÉ CHINOIS

Opportunités et conditions d'accès

Le 1er novembre prochain, le Centre de promotion des exportations organisera une table ronde sur les « opportunités et conditions d'accès de l'huile d'olive tunisienne sur le marché chinois ». Cette initiative, qui tiendra à la Maison de l'Exportateur, aura pour objectif la sensibilisation des exportateurs de l'huile d'olive tunisienne aux spécificités du marché chinois et de fournir les informations nécessaires sur les conditions d'accès, les normes et les réglementations à respecter pour réussir les opérations d'exportation sur ce marché porteur.

BNA BANK

Le produit net bancaire s'élève à 742 millions de dinars

A fin septembre dernier, le produit net bancaire de la BNA Bank s'est établi à 742 millions de dinars, contre 738 millions de dinars au 30 septembre 2023, inscrivant ainsi une augmentation de 0,5%. Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 1.714 millions de dinars, contre 1.606 millions de dinars une année auparavant, enregistrant une progression de 6,7%. L'encours des créances sur la clientèle, net de provisions et agios réservés, de la banque a atteint 14.330 millions de dinars contre 14.380 millions de dinars jusqu'à la même période de l'année précédente.

MISSION ÉCONOMIQUE MULTISECTORIELLE À VARSOVIE Pour des partenariats stratégiques

La Conect international et le CepeX organisent en collaboration avec l'ambassade de Tunisie à Varsovie, l'ambassade de Pologne à Tunis et la Chambre polonaise de commerce (KIG) une mission économique multisectorielle à Varsovie, Pologne du 4 au 7 décembre prochain. Cette mission s'inscrit dans le cadre de développement économique, notamment vers les marchés des Pays d'Europe centrale et orientale (Peco) dont l'objectif principal est de rencontrer en un même lieu pendant deux jours un certain nombre de dirigeants et décideurs d'entreprises polonaises, leur permettant d'initier différents types d'alliances et de partenariats stratégiques.

CARTHAGE CEMENT

Une évolution du chiffre d'affaires local de 7%

Le chiffre d'affaires global de Carthage Cement, au terme du troisième trimestre 2024, s'élève à 324,784 MD, soit une hausse de 3% par rapport à la même période de 2023. Les productions de clinker et des ciments, en cumulé, ont enregistré une augmentation de 7% chacune par rapport à la période précédente. Le chiffre d'affaires local a aussi connu une évolution positive de 7% passant de 249,508 MD au terme du troisième trimestre 2023, à 268,022 MD au 30 septembre 2024. Cette performance a compensé la chute du chiffre d'affaires export et électrique. Le chiffre d'affaires local de cette mission a atteint 300 MD, soit une augmentation de 1,3% par rapport à la même période de l'année précédente.

Investissements italiens en Tunisie : un soutien essor-

Meriem KHDIMALLAH

S.B.



INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE AU 30 SEPTEMBRE 2024

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2024.

Table with 7 columns: Arrêté au 30/06/2023, DU 01/07/2024 AU 30/09/2023, DU 01/07/2023 AU 30/09/2023, AU 30/09/2024, AU 30/09/2023, VAR%, AU 31/12/2023. Rows include: 1- Produits d'exploitation bancaires, 2- Charges d'exploitation bancaires, 3- Produit net bancaire, 4- Autres produits d'exploitation, 5- Charges opératoires, 6- Structure du portefeuille, 7- Encours des crédits(\*), 8- Encours des dépôts, dont (\*), 9- Emprunts et ressources spéciales, 10- Capitaux propres (2) (\*\*).

(1) Les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 3ème trimestre 2024. (2) Les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période. (3) Données au 30/09/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité. (4) Données au 30/09/2023 et 30/09/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité.

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRÊTES AU 30/09/2024

- 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE
2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES
2.1 Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.
2.2 Régies de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres.
2.3 Régies de classification et de constatation des revenus des dépôts et des ressources d'emprunts.
2.4 Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.
2.5 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.6 Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.
2.7 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.8 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.9 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.10 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.11 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.12 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.13 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.14 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.15 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.16 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.17 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.18 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.19 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.20 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.21 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.
2.22 Régies de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.